Municipalité des Cèdres

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Réseaux d'aqueduc et d'égout du secteur Lucerne

La Municipalité des Cèdres rétablit les faits

Les Cèdres, le 12 juin 2026 — La parution récente d'articles relatant les problèmes qui affectent les infrastructures privées d'égout du secteur Lucerne, dans la Municipalité des Cèdres, a soulevé des inquiétudes légitimes au sein de la population. Plusieurs allégations émanant de diverses sources donnent à penser que les autorités municipales sont demeurées passives face aux problèmes évoqués. Or, il n'en est rien, bien au contraire. La Municipalité a agi avec diligence dans le cadre légal qui régit ses possibilités d'intervention.

Des infrastructures privées orphelines

Les réseaux d'aqueduc et d'égout desservant le secteur Lucerne sont des infrastructures privées qui appartiennent à l'entreprise 9314-3782 Québec inc. (utilisant le nom Service 2015, propriété de M. Pierre Labelle) qui en assurait l'exploitation de manière indépendante, sans aucun lien direct ou indirect avec la Municipalité.

Mais le 6 décembre 2025, 9314-3782 inc. confirmait formellement à la Municipalité qu'elle abandonnait ses infrastructures en raison de l'état de santé de son président et de difficultés financières majeures concernant l'entretien et l'exploitation des réseaux tout en refusant de convenir d'une cession officielle.

Face à cette situation critique la Municipalité a immédiatement demandé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) l'autorisation d'exploiter

temporairement les installations abandonnées, autorisation qu'elle a obtenue dès le 10 décembre 2025. Les équipes de la Municipalité sont immédiatement intervenues auprès des citoyens aux prises avec des refoulements d'égout et ont fait des travaux de pompage en urgence.

La semaine suivante, le 18 décembre 2025, le MELCCFP émettait une ordonnance en vertu des articles 45.3.1, 45.3.2 et 115.4.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement imposant à la Municipalité d'assurer la continuité des services d'aqueduc et d'égout de manière formelle, ordonnance que la Municipalité a immédiatement respectée, même si les infrastructures demeurent la propriété de l'entreprise privée.

Une station d'épuration négligée

Suivant l'ordonnance du MELCCFP, la Municipalité a pu constater que les défaillances de la station d'épuration privée dataient de bien antérieurement au mois de décembre 2025, alors que les eaux usées étaient déjà rejetées dans la nature sans véritable traitement, selon les analyses du MELCCFP. Rappelons que l'opérateur privé agissait sans encadrement, ni surveillance municipale, n'étant redevable qu'au MELCCFP. Heureusement, lors de la prise en charge à la suite de l'ordonnance, les équipements des services d'aqueduc étaient fonctionnels et permettent toujours à la Municipalité d'en assurer le bon fonctionnement.

Des ressources importantes mobilisées depuis janvier 2026

Depuis janvier 2026, la Municipalité a mobilisé d'importantes ressources humaines et financières afin d'assurer la continuité des services d'aqueduc et d'égout et la sécurité des installations. À ce jour, plus de 100 000 $ ont été engagés pour la gestion d'urgence des eaux usées. La Municipalité a d'ailleurs entrepris des démarches afin de récupérer ces sommes auprès de 9314-3782 Québec inc., toujours légalement propriétaire des infrastructures.

Municipalité des Cèdres

En quête d'une solution permanente

La Municipalité poursuit activement ses démarches en vue de la cession officielle des infrastructures du secteur Lucerne. Cette étape est essentielle afin de mettre en place une solution permanente, conforme aux normes environnementales en vigueur et aux exigences du MELCCFP. Les investissements requis sont estimés à 1 675 000 $. Sans un titre de propriété clair, la Municipalité ne peut faire des travaux et demander des subventions pour alléger le fardeau financier des contribuables de ce secteur.

Une rencontre devait avoir lieu au début du mois de mai 2026 avec le propriétaire de 9314-3782 Québec inc. afin de faire progresser la cession des infrastructures. Celui-ci a toutefois choisi de ne pas y participer.

Dans ce contexte, la Municipalité se voit dans l'obligation d'analyser diverses options, dont celle de solliciter l'intervention du gouvernement ou encore des démarches d'expropriation afin de pouvoir réaliser légalement les travaux requis et procéder à l'implantation d'un nouveau poste de pompage dans le secteur Lucerne. Tous s'entendent sur le fait que la Municipalité ne peut agir en dehors du cadre légal qui gouverne les décisions prises par les élu.e.s.

Un engagement indéfectible envers nos citoyens

La Municipalité des Cèdres demeure pleinement mobilisée dans ce dossier prioritaire et réitère son engagement indéfectible envers la santé, la sécurité et le bien-être de l'ensemble de ses citoyens. Dès décembre 2025, l'administration municipale a mis en place un système de communication par courriel destiné spécifiquement aux citoyens du secteur Lucerne, afin de les tenir informés de l'évolution du dossier, notamment en ce qui concerne l'exploitation et la prise en charge éventuelle du réseau.

Municipalité des Cèdres

Les citoyens qui ne sont pas encore inscrits sont invités à transmettre leurs coordonnées (nom, adresse, courriel et numéro de téléphone) à : info@ville.lescedres.qc.ca. Les questions ou demandes d'information supplémentaire peuvent également être acheminées à cette adresse.

Les développements à venir seront bientôt accessibles sur le site Web de la Municipalité : https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/environnement/reseaux-daqueduc-et-degout-secteur-lucerne.

Source : Municipalité des Cèdres

Informations : Kimberly Ouellette
450 452-4651 poste 239
info@ville.lescedres.qc.ca